

22 avril 2016



ZONE EST



Projet de circulaire ministérielle pour la PRE 2016

ET MOI, POURQUOI JE N'AI PAS D'ARGENT ?

Le 5 avril 2016 a été présenté à notre bureau national le projet de circulaire de mise en œuvre de la prime de résultats exceptionnels dans la police nationale au titre de l'année 2016.



DANS L'EST

Il a été constaté et dénoncé par le SNAPATSI

l'incohérence de présentation de critères d'attribution de la PRE Collective uniquement pour le SGAMI Ouest.

Sachant que les **SGAMI prennent en charge de plus en plus de missions supports** pour la police nationale et les autres périmètres du Ministère de l'Intérieur, avec des **effectifs constants**, il est inique qu'un seul d'entre eux émette des propositions d'attribution de PRE Collective.

Le Secrétaire zonal Monsieur Ayhan ALTIPARMAK a envoyé un courrier à Monsieur le Préfet Délégué de la zone EST afin que le SGAMI EST soit aussi éligible au titre de la PRE Collective 2016.

BUREAU ZONAL

Ayhan ALTIPARMAK

Tél : 06.78.19.84.46
zoneest@snapatsi.fr

**Alliance SNAPATSI,
seul syndicat à défendre vos intérêts.**